



INFORMATION

Arrêt définitif du service téléphonique cuivre au profit de la fibre optique

Chers administrés,

La fin programmée du service télécom sur réseau cuivre sur tout le territoire national va concerner notre commune dès l'année prochaine. Le réseau fibre optique, déployé par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement et son délégataire « Octogone Fibre », doit assurer à chacun d'entre-nous une continuité de service.

Concernant notre commune, l'arrêt du service téléphonique cuivre au profit de la fibre optique est désormais acté à compter des dates suivantes :

- **Fin d'année 2025 : Arrêt de la commercialisation du service** (plus de possibilité de souscrire à des offres cuivre, ni de changer d'opérateur ADSL ou téléphonie fixe sur le réseau),
- **Fin d'année 2027 : Arrêt technique du service** (extinction définitive du réseau cuivre).

A ce jour, vous n'avez pas encore fait le choix du passage à la fibre de votre domicile.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier d'un service téléphonique fixe et/ou internet, ainsi que des services qui peuvent y être associés (alarme, dispositif de téléassistance type « présence verte », etc...) il convient donc d'organiser le raccordement de votre habitation à la fibre optique.

Au vu des délais relativement restreints mentionnés ci-dessous, je vous invite à envisager l'équipement de votre foyer assez rapidement, et ainsi éviter les effets de dernière minute.

Vous pouvez pour cela bénéficier de l'accompagnement du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour mener à bien les étapes suivantes :

- 1) Identifier tout d'abord si votre logement est référencé dans la base de données d'Octogone Fibre (présence d'un logo maison en vous rendant sur le site <https://www.octogone-fibre.fr/eligibilite>
- 2) Vérifier si vous êtes éligible (ce logo doit être vert) 
- 3) Contacter votre opérateur téléphonique fixe et/ou internet (ou celui de votre choix) pour souscrire un abonnement fibre et réaliser le raccordement de votre logement. Ce dernier vous guidera et vous proposera un rendez-vous avec un technicien pour réaliser le nouveau raccordement.

Le nouveau câble fibre qui sera installé empruntera le même cheminement que le câble téléphonique actuel (aérien ou souterrain).

Le raccordement à la fibre est gratuit sauf en cas d'infrastructures manquantes ou non utilisables sur votre propriété privée (manque de poteaux, absence de gaine, etc...). Dans ces cas-là, les travaux à réaliser sur votre partie privée seront à votre charge.

En cas de difficultés rencontrées ou d'un besoin d'information plus précises, l'équipe municipale, et à ses côtés Tarn-et-Garonne Aménagement, pourront dans la réalisation de ces étapes, n'hésitez pas à vous en rapprocher.

Restant à votre disposition pour vous accompagner dans ce logement technologique le plus sereinement possible, je vous prie d'agréer, chers administrés, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

**LE MAIRE,
CONSEILLER DEPARTEMENTAL**

Jean-Luc DEPRINCE